



**REIGNIER
ÉSERY**

Commune de REIGNIER-ÉSERY

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, S. JAVOGUES, D. GERELLI-FORT, B. ACHARD, F. KOENIG, V. LEBEAU, N. SEMBAL, B. MARQUET, M. JUCHEREAU, C. PEGUET, G. SUATON, P. SAUVAGET, V. DECOTTIGNIES, I. BADEIGTS, N. ZERARI, J-L. LACHENAL, C. MICHON, P. RENAUD, G. GAUTHIER, B. CHEVALLIER, C. SANSALONE, B. RICHIERO et L. BIZOT

Procurations : MM. P. VIDONNE à G. SUATON, R. DIAKHATÉ à S. LE MOAL et C. MEYNET à L. PUGIN

Absents : MM. S. BRIFFOD et L. BROCHARD

Secrétaire de séance : Mme D. GERELLI-FORT

2026DELIB136 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR, SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTES

4.1 Personnels titulaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le tableau des effectifs approuvé par délibération n°2026DELIB032 du Conseil municipal en date du 10 mars 2026 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet ;

Considérant les besoins inhérents au bon fonctionnement des services ;

Considérant que le tableau des effectifs de la Collectivité, au 1^{er} mars 2026, comporte 145 postes ouverts, permettant aux services d'assurer leurs missions ;

Considérant le service de Relais Petite Enfance (RPE) pluricommunal et le recrutement de son responsable, nécessitant de supprimer et créer les emplois correspondants

Considérant la nécessité de créer un poste de cadre de santé (temps complet, catégorie A) à la place du poste d'infirmier en soins généraux (temps complet, catégorie A) ;

Après l'exposé de Monsieur Sébastien JAVOGUES, Maire-adjoint délégué aux ressources,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Décide :

- La suppression, à compter du 1^{er} octobre 2026, du poste d'Infirmière en soins généraux hors classe à temps complet (catégorie A filière médico-sociale),
- La création, à compter de la même date, du poste de cadre de santé (catégorie A filière médico-sociale)

Article 2 : Précise que le tableau des effectifs sera modifié en fonction les coûts engendrés sont inscrits au budget ;

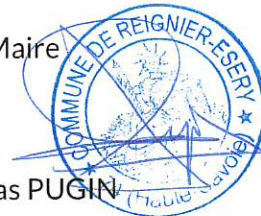
Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Denise GERELLI-FORT

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

30 SEP 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.